

# VOTRE LICENCE FFE

## POURQUOI CHOISIR LE FLECHAGE TOURISME ?

Peu de licenciés connaissent ou s'intéressent à ce détail et aujourd'hui de nombreux licenciés FFE pratiquant une équitation de pleine nature se trouvent fléchés dans une autre catégorie.

Même s'il n'est que statistique, le nombre de licences "tourisme" a son importance, il permet:

- \* De connaître la représentativité des pratiquants de l'équitation de pleine nature au sein de la fédération
- \* D'augmenter le poids de l'équitation d'extérieur auprès des institutionnels, pour la création ou la mise en place de structures favorisant la pratique de l'équitation de pleine nature.
- \* Au comité national de tourisme équestre (CNTE) aux comités régionaux de tourisme équestre (CRTE) aux comités départementaux de tourisme équestre (CDTE) de bénéficier de financements fédéraux au prorata des licences fléchées tourisme délivrées, et par ce biais de mettre en place les actions au profit de l'équitation d'extérieur.

Nous vous rappelons que la possession d'une licence est l'assurance d'être couvert en responsabilité civile et individuelle accident, en action d'équitation, en cas de besoin.

**N'oubliez pas :**

**toutes les licences et quelque soit le fléchage, ont la même valeur au regard des galops ou des concours.**

**Vous pouvez donc avec le fléchage tourisme de votre licence passer des galops de cavalier ou des galops de pleine nature ; et sortir en concours, dans toutes les disciplines.**